



SAINT-VALENTIN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valentin,

À la séance ordinaire du conseil municipal du 14 avril 2026, il a été adopté une résolution modifiant le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal. Cette résolution vient définir une date différente de celle apparaissant au calendrier 2026, de la manière suivante, tel que permet le Code municipal.

La séance prévue le 9 juin aura lieu le 2 juin 2026

L'heure et le lieu de cette rencontre est identiques au calendrier proposer, soit 20h00 au 790, chemin 4^e Ligne, Saint-Valentin, Québec, J0J 2E0.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 29^{ième} jour du mois d'avril 2026.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant la modification de la date pour la tenue de la séance ordinaire de juin, à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le du 29 avril 2026 entre 13h00 et 17h00.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 29^{ième} jour du mois d'avril 2026.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière